

Objet : Service de Conseil et de Soutien pédagogiques**Réseau : Communauté française****Niveaux et services : Enseignement Fondamental et Secondaire, Ordinaire et Spécialisé****Période : Dès le 1^{er} février 2011**

**Aux Chefs des établissements
d'enseignement fondamental et secondaire
ordinaire et spécialisé de la Communauté
française**

Pour information :

- **Au Service général d'Inspection**
- **Aux Directions des Centres PMS**

Circulaire	Informative	Administrative	Projet
Emetteur	Service Général de l'Enseignement organisé par la Communauté française		
Destinataire	Voir ci-dessus		
Contact	Monsieur Michel ODROVIC Coordinateur		Tél. : 069/64 05 36 michel.odrovic@cfwb.be
Document à renvoyer	Néant		
Date limite d'envoi	Néant		
Objet	Composition et missions du Service de Conseil et Soutien pédagogiques		

Renvoi(s) :

Nombre de pages : 9

Annexe : 0

Mots clés : Service de Conseil et de Soutien pédagogiques

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame la Préfète des études, Monsieur le Préfet des études,
Chers collègues,

La présente circulaire a pour objectifs de :

1. vous rappeler les missions du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques relevant du Service général de l'Enseignement organisé par la Communauté française ;
2. vous donner le cadre légal de référence desdites missions ;
3. vous communiquer la liste des conseillers pédagogiques mise à jour à la date du 1^{er} février 2011

A. Missions des conseillers pédagogiques :

Les conseillers pédagogiques ont repris l'essentiel des missions pédagogiques qui étaient dévolues à l'inspection avant l'entrée en vigueur du Décret du 8 mars 2007 (Décret « inspection »). Celles-ci peuvent être réparties comme suit :

Missions en rapport avec le contrôle du niveau des études :

Le contrôle du niveau des études étant effectué par l'inspection compétente, le passage des conseillers pédagogiques peut se concevoir postérieurement ou antérieurement au déroulement d'une inspection.

Si la visite du conseiller pédagogique est consécutive à une inspection, elle a essentiellement pour but d'aider l'équipe pédagogique à analyser le rapport du niveau des études afin de pallier les faiblesses ou manquements constatés. Le travail consiste alors à conseiller et accompagner les enseignants pour remédier à la situation.

L'idéal est que la visite se déroule préalablement à une inspection, dans un but « préventif » et d'appui, pour s'assurer que tout a été mis en œuvre dans l'établissement et dans les cours tant en ce qui concerne le suivi des programmes que l'enseignement en compétences et l'évaluation en référence aux outils d'évaluation approuvés par la Commission des Outils d'Evaluation.

Autres missions pédagogiques :

Il est bien d'autres missions pédagogiques remplies par les conseillers. Cela va du travail sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement à la diffusion des réformes pédagogiques en passant par l'implantation des nouveaux programmes, l'accompagnement de groupes d'enseignants qui construisent des outils pour leur(s) cours, l'analyse des besoins de formation, l'aide à la construction du projet d'établissement ou à l'autoanalyse des résultats aux épreuves externes non certificatives...

En conclusion :

Il est important de noter que le travail des conseillers se situe surtout au plan des équipes pédagogiques plutôt qu'au plan individuel même s'il arrive que l'équipe pédagogique se compose d'un seul professeur comme c'est souvent le cas, dans l'enseignement général, dans des cours tels que la géographie ou les sciences économiques. L'important reste que l'action des conseillers doit être considérée comme un plus pour vous, pour les enseignants et pour les élèves.

B. Cadre légal de référence :

Les missions de ce Service sont définies dans le Décret du 8 mars 2007 (« Décret Inspection ») :

Article 17. - § 1^{er}. *Le Service de conseil et de soutien pédagogiques créé à l'article 4, § 1^{er}, est chargé de conseiller et d'accompagner les enseignants, les équipes pédagogiques et les écoles pour lesquels le Service général de l'Inspection a constaté des faiblesses ou des manquements, en tenant compte s'il échet de la note d'information visée à l'article 6, § 2, alinéa 5 ou des résultats obtenus aux évaluations externes.*

§2 *Le Service de conseil et de soutien pédagogiques est en outre chargé de :*

- 1° Soutenir les établissements dans la construction de leur projet d'établissement en cohérence avec les projets éducatif et pédagogique de la Communauté française et ce, conformément au décret du 24 juillet 1997;*
- 2° Mettre leur savoir et leur expérience pédagogiques au service des équipes éducatives et pédagogiques des établissements ou de groupes d'établissements dans une perspective d'amélioration de la qualité de la formation assurée aux élèves;*
- 3° Soutenir l'implantation des programmes et l'innovation pédagogique, notamment en informant les équipes éducatives et pédagogiques du contenu des réformes en matière d'enseignement;*
- 4° Accompagner des groupes d'enseignants qui construisent collectivement des démarches pédagogiques, des outils pour leurs cours;*
- 5° Participer à l'analyse des besoins de formation des enseignants et faire des suggestions en vue d'élaborer le plan de formation collectif et individuel de l'établissement;*
- 6° Assister les établissements et les équipes pédagogiques dans le travail d'autoanalyse des résultats obtenus par leurs élèves lors des évaluations externes non certificatives. Dans le cadre des missions visées au présent paragraphe, le Service de conseil et de soutien pédagogiques veille à assurer la continuité pédagogique des démarches entreprises pendant la formation en cours de carrière ;*

Mais aussi :

Article 23.

(..)

§2 *Lorsque le rapport visé à l'article 6, § 2, fait état de faiblesses ou de manquements constatés dans le cadre des missions visées à l'article 6, § 1^{er}, 1° à 3°, le chef d'établissement dans l'enseignement organisé par la Communauté française ou le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française*

élabore, en concertation avec l'équipe éducative, un plan de remédiation destiné à pallier les faiblesses ou manquements constatés.

Dans le cadre de l'élaboration du plan de remédiation visé à l'alinéa 1^{er}, les membres du Service de conseil et de soutien pédagogiques ou de la Cellule de conseil et de soutien pédagogiques concernée, selon le cas, assistent le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur ainsi que l'équipe éducative, en se basant notamment sur le contenu de la note d'information visée à l'article 6, § 2.

Commentaires :

Comme vous le constatez, le rôle des Conseillers pédagogiques est un rôle d'appui à votre tâche essentielle : le pilotage pédagogique de votre établissement. Les Conseillers pédagogiques peuvent et doivent être un levier majeur de votre action.

Je ne doute pas que vous comprendrez l'esprit de collaboration et de confiance qui doit régner entre vous et eux.

Je vous prie d'agréer, Chers collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

28 février 2011

C. Liste des conseillers pédagogiques :

Pour notre réseau, compte tenu de départs et d'arrivées ainsi que de la récente réorganisation du Service la liste se présente, au 1^{er} février 2011, comme suit :

Monsieur Michel ODROVIC michel.odrovic@cfwb.be	Rue Saint-Jacques, 9 7500 TOURNAI	069/64.05.36	Coordination
---	--------------------------------------	--------------	--------------

Tous les C.P. ont pour adresse mail : prénom.nom@restode.cfwb.be

Nom

Adresse

Tél.

Enseignement spécialisé

Monsieur Thierry VAN VYVE	Rue d'Athis, 12 7387 ATHIS	065/65.91.09 0484/24 86 50	Ens. fondamental
Madame Sophie DARDENNE	Rue Chantraine, 35 4357 JENEFFE-EN- HESBAYE	04/250 15 28 0475/39 56 99	Ens. secondaire : Cours généraux
Madame Christine HAMOIR	Rue Hautrou 4 4800 LAMBERMONT	087/46 11 07 0476/99 20 20	Ens. secondaire : Cours spéciaux
Monsieur Pierino DELPORTE (secteurs 3, 4 et 8)	Rue Pionfosse, 72 4140 SPRIMONT	04/382.28.41 0486/28 66 97	Ens. secondaire : Cours tech. et prof.
Monsieur Didier FAHY (secteurs 1, 2, 5, 6 et 7)	Rue Docteur Romedenne, 58 5060 AUVELAIS	071/74.34.71 0495/87 29 68	Ens. secondaire : Cours tech. et prof.

Enseignement fondamental ordinaire

Madame Carine BRUWIER	Rue Marchand, 45 4600 VISE	04/379 46 46 0485/63 96 66	Apprentissage d'une seconde langue
Madame Nathalie OUBERRI	Rue Marconi 8 1190 BRUXELLES	02/347 13 99 0496/89 24 36	Enseignement maternel (zones Bruxelles, Liège, Verviers, Huy-Waremme et Luxembourg)

Madame Michèle KURAS	Boulevard Gendebien, 25 7000 MONS	0474/77 85 09	Enseignement maternel (zones Brabant wallon, Namur, Hainaut occidental, Mons centre et Charleroi- Hainaut sud)
Madame Cathy CHEVAL	Rue des Pairées, 34 5580 BELVAUX (ROCHEFORT)	084/31 23 36 0477/33 10 45	Enseignement primaire (zone Luxembourg)
Monsieur Jean-Marie CHARLES	Route de FOSSES, 54a 5060 FALISOLLE	071/74 30 15 0475/39.68.12	Informatique
Monsieur Bernard MICHAUX	Chaussée de Bascoup, 147 6150 ANDERLUES	071/52 83 81 0495/72 86 77	Psychomotricité et Education physique
Madame Dominique LIEFFRING	Rue du May, 28 6230 BUZET	071/84.75.95 0476/23 18 53	Enseignement primaire (zones Brabant wallon, Hainaut occidental, Mons centre , Charleroi- Hainaut sud et une partie de Namur ***)
Monsieur Jean-Claude MICHEL	Taille du Marechal, 44 5570 BARONVILLE	082/71.24.64 0476/21 82 88	Enseignement primaire (zones Bruxelles, Huy- Waremmes, Liège, Verviers et une partie de Namur***)

*** PARTAGE DE LA ZONE DE NAMUR

Dominique LIEFFRING	Jean-Claude MICHEL
Jean Tousseul ANDENNE	Norbert Collard BEAURAING
Yannick Leroy EGHEZEE	Condroz CINEY-HAVELANGE
JAMBES	Adolphe SAX DINANT
MALONNE	Croix-Scaille GEDINNE
NAMUR	HASTIERE
SAINT-SERVAIS	HAVERSIN
VEDRIN	René Bouchat GESVES

AUVELAIS	ANHEE
FALISOLLE	Jean Rey COUVIN
Baudouin 1 ^{er} FOSSES-LA-VILLE	DOISCHE
GEMBLOUX	FLORENNES
BAUDOUIN 1 ^{er} JEMEPPE S/S	MAZEE
MOUSTIER-SUR-SAMBRE	METTET
SOMREFFE	PHILIPPEVILLE
SPY	WALCOURT
Michel Warnon TAMINES	

Nom

Adresse

Tél.

Enseignement secondaire ordinaire

Madame Dominique SCHOTTE	Chaussée de la Hulpe, 603 1170 BRUXELLES	02/673.24.90 0474/255.801	Education physique
Monsieur Emmanuel NICOLETTI	Rue Large 85 4032 CHENEE	04/371 93 18 0498/252.773	Cours spéciaux : cours artistiques Cours techniques et de pratique professionnelle : secteur 6 (arts appliqués)
Monsieur Omer DEGRELLE	Chaussée de l'Ourthe 68 6900 MARCHE-EN- FAMENNE	084/31 47 18 0475/707.294	C.T.P. – secteur 3 (construction)
Monsieur Serge MOSMANS	Rue Escaille, 15 6230 BUZET	071/84 68 00 0495/941.025	C.T.P. – secteur 2 (industrie)
Monsieur François GOFFINET	Try de Goyet, 2 5340 MOZET	081/58.85.37 0479/901.522	C.T.P. – secteur 4 (hôtellerie- alimentation) C.T.P. – secteur 8 (services aux personnes)
Madame Fabienne GOFFAUX	Rue Eau-sur-Elle, 103 6043 RANSART	071/35 97 48 0487/608.339	C.T.P. – secteurs 1, 5 et 9 (agronomie, habillement et sciences appliquées)
Madame Maryse PAJERA	Rue Guillaume Boline 2 4260 BRAIVES (FALLAIS)	019/32 22 79 0488/759.719	Français DI
Madame Françoise GOSSELIN	Rue d'Havré 36 – bte 1-2 7000 MONS	065/35 19 59 0473/544.347	Français DS

Madame Béatrice MASSINON	Rue de la Bruyère, 67 5060 AUVELAIS	071/77 45 57 0472/700.329	Histoire DI-DS
Madame Francine CORDIER	Boekzitting, 20 9600 RONSE	055/21 13 71 0496/521.876	Mathématiques DI
Monsieur Christian VAN HOOSTE	Chemin de Marbisoeul, 25 6120 MARBAIX-LA- TOUR	071/21.77.93 0479/980.772	Mathématiques DS
Madame Catherine VANDERHAEGHE	Place du Vieux Marché 22 A 7850 ENGHIEU	0485/358.651	Néerlandais/Anglais DI-DS (Zones Bruxelles, Hainaut occidental, Mons, Charleroi)
Madame Fabienne DENAYER	Rue Bruyère Saint-Jean 61 1410 WATERLOO	0497/159.710	Néerlandais/Anglais DI-DS (Zones, Luxembourg, Namur, Brabant wallon)
Madame Salvine OLIVERI	Rue Edmond Van Volxem, 6a 1440 WAUTHIER- BRAINE	02/366.21.04	Néerlandais/Anglais /Allemand DI-DS (zones Huy- Waremmes, Liège, Verviers)
Madame Isabelle LEMAIRE	Route Provinciale 13 7543 MOURCOURT	069/84 38 83 0498/054.708	Sciences DS
Monsieur Gérald GODON	Avenue des Alliés, 139 7540 KAIN	069/84.06.81 0497/122.626	Géographie DI- DS Sciences sociales DI-DS
Madame Anne-Marie WYSOCKI	Rue du Grand Bon Dieu 19 A 5680 GIMNEE	082/74 43 24 0498/463.938	Education par tech. DI Sciences DI
Madame Nathalie SANTKIN	Rue Piervenue 97 5590 CINEY	0496/870.169	Personnel auxiliaire d'éducation (secondaire ordinaire et secondaire spécialisé)

Monsieur Didier TRILLET	Rue Roua 86 4540 AMAY	0495/740.552	Secteur 7 (Economie) Sciences économiques DI-DS
-------------------------	--------------------------	--------------	---

Rappel des adresses mail :

Tous les C.P. ont pour adresse mail : prénom.nom@restode.cfwb.be
sauf Michel ODROVIC : prénom.nom@cfwb.be